Dégât des eaux

Par eray
Bonjour, j'ai constaté un dégât des eaux dans mon appartement depuis 1 mois (eau qui coule par le plafond dans différentes pièces) et qui a entraîné la coupure du courant d'une bonne moitié des prises / interrupteurs de l'appartement. J'ai contacté le gardien et le bailleur social (LOGIREP) ainsi que mon assurance immédiatement après le constat. Ils(LOGIREP et gardien) ont assuré qu'il feraient le nécessaire rapidement mais cela fait maintenant 1 mois dans l'eau et le quasi noir dans l'appartement. Le gardien ne répond plus et LOGIREP dit qu'elle a fait ce qu'elle pouvait et que le dossier suit son cours. Des personnes non identifiées accompagnées du gardien sont venues constater les dégâts le 11 octobre (ont pris des photos et ont apparemment fait des recherches dans l'immeuble) et ont constaté que plusieurs appartements étaient touchés dans l'immeuble.
Vers qui se tourner pour accélérer le dossier et/ou quelle démarche entreprendre? Quelle instance contacter?
Bien à vous.
Par yapasdequoi
Bonjour, Il faut commencer par un courrier RAR à votre bailleur pour exiger la remise en état de votre logement.
Vous pouvez dans votre courrier préciser qu'avec cette humidité persistante votre logement ne répond plus aux critères de décence et que vous allez saisir le tribunal si la situation persiste encore au delà de 1 mois.
Et dans ce cas, vous pourrez demander au juge la suspension ou la réduction du loyer.
$[url=https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000038834686/] https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000038834686/[/url]$
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2042#]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2042# [/url]
Par eray
Merci pour ces premiers éclairages.